

Guide d'utilisation du document de mise en œuvre du PPS

Renseignements administratifs

De nombreux renseignements administratifs se trouvent dans le GEVA-Sco. Cette rubrique indique simplement de quel élève il s'agit et son lieu de scolarisation.

Emploi du temps de l'élève

- Indiquer les temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales
- Préciser par un code couleur la répartition entre les différents lieux (établissement scolaire ordinaire, établissement et service médico-sociaux, domicile)
- Préciser les horaires de présence de l'AVS, le cas échéant

1. Aide humaine à la scolarisation (supprimer cette section si l'élève n'a pas cette compensation notifiée par la CDAPH)

- Cocher les cases correspondant aux missions de l'AVS en corrélation avec les besoins de l'élève

2. Utilisation du matériel pédagogique adapté (supprimer cette section si l'élève n'a pas cette compensation notifiée par la CDAPH)

- Indiquer les disciplines concernées, les modalités d'utilisation, les logiciels utilisés, les objectifs...

3. Mise en œuvre des priorités et objectifs

- Objectifs pédagogiques : en référence au socle

Exemple : Acquisitions comparables à la moyenne de la classe d'âge, ou programmation adaptée des objectifs d'apprentissage (préciser si le niveau n'est pas homogène)

- Articulation entre les temps d'enseignement, les temps périscolaires et les interventions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales

Exemple : Interventions prioritairement en dehors du temps scolaire, interventions prioritairement sur temps scolaire

- Priorités complémentaires

Exemple : Socialisation, maîtrise de l'outil informatique, autonomie (dans les déplacements, hygiène...), vie scolaire

4. Utilisation de l'informatique (supprimer cette section si l'élève n'a pas cette compensation notifiée par la CDAPH)

- cocher la case si nécessaire

5. Les aménagements et adaptations pédagogiques de la scolarité pour l'année scolaire

- Il s'agit de définir quels sont les aménagements et adaptations pédagogiques pour que l'élève puisse bénéficier d'une scolarisation adaptée

À la fin de ce document du PPS, une grille d'aide à l'observation des points de difficultés de l'élève est à disposition.

Pour renseigner cette partie :

- Supprimer les items qui ne constituent pas des adaptations nécessaires à l'élève
- Supprimer les domaines d'enseignement qui ne sont pas assurés dans la classe de référence (quand l'enfant bénéficie d'un dispositif d'inclusion).
- Ajouter, si besoin des précisions aux items conservés
- Ajouter, si besoin, des préconisations sur l'aménagement non proposé par le document initial

GUIDE D'OBSERVATION

Liste de points de difficultés possibles qui peuvent guider l'observation pour déterminer les conséquences du handicap sur les apprentissages. Ce qui permettra de définir les aménagements et adaptations pédagogiques.

<u>Orientation</u>	<u>Attention</u>	<u>Mémoire</u>	<u>Motricité</u>
Dans le temps Dans l'espace Par rapport à soi, aux autres, aux objets	Maintien de l'attention Partage de l'attention (ex. : écrire et écouter en même temps)	A court terme A moyen terme Se remémorer	Déplacements intérieur/extérieur Lenteur psychomotrice Coordination (manuelle, oculo-manuelle) Contraction/mouvement involontaires Douleurs
<u>Vision</u>	<u>Cognition</u>	<u>Fonctions du langage</u>	<u>Relations sociales</u>
Perception visuelle Discrimination visuelle Poursuite oculaire (suivre avec les yeux) Champ visuel Vision des couleurs	Structuration de la pensée Abstraction Copie/imitation Organisation et planification Gestion du temps Flexibilité cognitive Résolution de problèmes	Fonction langage oral (clarté, fluidité, rythme, vitesse) Expression langage écrit Expression gestuelle Communication par pictogrammes Compréhension Fonction sémantique et symboliques Structure grammaticale Réception langage oral (troubles auditifs) Discrimination auditive Réception langage écrit (troubles visuels) Discrimination visuelle	Contact visuel Contact physique Prise de décisions Gestion de sa sécurité Respect des règles de vie